

EXTRAIT  
**COMPTE RENDU DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**MARDI 28 MAI 2019 A 20 H 30**  
**SALLE POLYVALENTE D'ARLEMPDES**

---

**1- AFFAIRES GENERALES**

- Fixation du nombre de sièges au conseil communautaire à compter du renouvellement général des conseils municipaux de 2020

La composition du conseil communautaire pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, selon un accord local qui porterait le nombre de délégués de 34 à 38. Cet accord local permet de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués et dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres.

Afin de conclure un tel accord local qui porterait le nombre de délégués à 38, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire par délibérations concordantes **au plus tard le 31 août 2019**.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la répartition des sièges (accord local) comme suit :

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
LANDOS	5
CAYRES	4
PRADELLES	3
COSTAROS	3
SENEUJOLS	2
SAINT-HAON	2
SAINT-JEAN-LACHALM	2
BOUCHET-SAINT-NICOLAS	2
SAINT-PAUL-DE-TARTAS	2
RAURET	2
ALLEYRAS	2
ARLEMPDES	1
SAINT-ARCON-DE-BARGES	1
SAINT-ETIENNE-DU-VIGAN	1
SAINT-CHRISTOPHE-D'ALLIER	1

BARGES	1
LAFARRE	1
OUIDES	1
SAINT-VENERAND	1
VIELPRAT	1

- Demande de retrait de la communauté de communes du SMAT du Haut-Allier.

Le Conseil Communautaire sollicite le retrait de la Communauté de Communes du SMAT Haut-Allier.

## 2- FINANCES :

- Subvention aux associations (tourisme, petit patrimoine, affaires générales)

<b>Association</b>	<b>Demande de subvention 2019</b>	<b>Subvention proposée par la commission Tourisme, Sports</b>
<i>Tourisme en Pays de Cayres Pradelles</i>	2400€	<b>2200€</b>
<i>Respir' (Triathlon)</i>	3500€	<b>3000€</b>
<i>La Voie Régordane</i>	500€ (Adhésion)	<b>500€</b>
<i>Sur le chemin de R.L Stevenson</i>	500€ (Adhésion)	<b>500€</b>
<i>3 Soleils (Grand Trail Stevenson)</i>	600€	<b>400€</b>
<i>3 Soleils (Trail des Sources de la Loire)</i>	900€	<b>400€</b>
<i>Vivaraïs Compétition Equestres</i>	800€	<b>300€</b>
<b>TOTAL Commission Tourisme</b>	<b>9 200€</b>	<b>7 300€</b>

<b>Association</b>	<b>Demande de subvention 2019</b>	<b>Subvention proposée par la commission Environnement</b>
Association petit patrimoine de Rauret	Construction d'un four banal à Rauret devis de fournitures de matériaux à hauteur de 3 026.51 € TTC	<b>2000 euros (fourniture de matériaux)</b>

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les subventions proposées aux associations.

## 3- ENVIRONNEMENT

- Facturation « OM » : confirmation de l'organisation en place

Depuis la prise de compétence, soit en 2002, il a été décidé d'instaurer la redevance ordures ménagères et que les factures correspondantes sont établies par les secrétaires de mairie. Cette organisation perdure depuis.

Le Conseil Communautaire confirme à l'unanimité moins une voix contre, l'organisation en place concernant la facture des ordures ménagères.

- Convention avec Emmaüs pour la récupération d'objets à la déchetterie de Landos

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec Emmaüs ; qui définit les conditions et les modalités de fonctionnement de la déchetterie de Landos en partenariat avec Emmaüs 43 en vue de la valorisation d'objets en l'état apportés par les usagers.

Les objets sélectionnés et stockés à destination du réemploi ou de la revalorisation seront enlevés par Emmaüs Haute-Loire durant les horaires d'ouverture de la déchetterie. Les produits susceptibles d'être ré-employés ou réutilisés sont à l'appréciation de l'agent de déchetterie. Les objets sont remis gratuitement à Emmaüs Haute Loire. Aucun coût d'enlèvement n'est appelé.

Le Conseil Communautaire autorise le président à signer la convention à intervenir avec Emmaüs.

- Vente éphémère

L'organisation d'une vente éphémère sur le territoire a été proposée. L'idée est d'amorcer la constitution d'un groupe de bénévoles, voire ensuite « ouvrir » un magasin Emmaüs. Ce dossier suivi en Commission « services à la Population » n'a pas abouti. Pierre GIBERT propose de porter personnellement ce dossier.

- Collecte de ferrailles et d'encombrants.

Compte tenu de l'absence et/ou faible volume collecté en 2018 sur Lafarre et Vielprat, il n'y aura pas de collecte en 2019. L'idée serait une collecte en 2020 sur un site pour les deux communes (Village des Arcis).

Il est proposé au conseil d'organiser les collectes suivantes :

- StJean/Ouides : collecte à Séjallières le 6 Août 2019

- St Christophe/St Vénérand : collecte à St Christophe près des conteneurs : 7 Août 2019

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la mise en œuvre des collectes de ferrailles et d'encombrants aux dates précitées.